



european television and media management academy
22a, avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim, France
Tel. : +33 (0)3 88 37 26 50
Fax : +33 (0)3 88 37 26 51
email : info@etma-academy.eu
Web : www.etma-academy.eu

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION
FORMATION PROFESSIONNELLE A DISTANCE
« MEDIA MANAGEMENT DISTANCE LEARNING PROGRAMME »

● **Inscriptions - conditions d'admission**

L'accueil téléphonique au + 33 (0)3 88 37 26 50 permet d'obtenir, du lundi au vendredi, des informations sur nos offres de formation et leurs conditions de réalisation, et d'obtenir tous les renseignements et documents nécessaires à votre inscription.

Le programme de formation professionnelle à distance de l'european television and media management academy s'adresse aux professionnels du secteur audiovisuel intéressés par l'acquisition ou le développement de compétences en management des médias numériques et des nouveaux médias.

Les candidats doivent posséder un niveau licence ou équivalent, ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans le secteur des médias.

Le principal pré-requis pour cette formation reste cependant un bon niveau d'anglais, tous les cours seront dispensés, et les travaux écrits réalisés, en cette langue.

Les admissions se font sur dossier et après un entretien téléphonique en anglais passé avec le directeur des études de l'**etma**.

Le niveau d'anglais des candidats doit correspondre au pré-requis demandé (score IELTS de 6,5 universitaire, ou équivalent).

Le dossier de candidature dûment rempli doit être accompagné ou suivi d'une lettre de motivation et de lettres de recommandation. Ces lettres sont des éléments essentiels du processus de sélection des candidats. Le candidat ne pourra être définitivement retenu pour la formation professionnelle continue, et signer une convention ou un contrat de formation, qu'une fois ces lettres réceptionnées et validées par l'**etma**.

● **Conditions financières**

Un tarif exceptionnel pour les inscriptions effectuées deux mois avant le début du programme a été mis en place.

De plus, différentes options de paiement sont possibles, que vous preniez en charge le coût de votre formation, ou que celle-ci soit prise en charge par votre entreprise ou, en tout ou partie, par un organisme tiers.

L'hébergement et les déplacements ne sont pas compris dans le coût de la formation. Les déjeuners et dîners durant les sessions de formation sur site sont cependant inclus.

En cas de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation par un organisme tiers, l'entreprise, ou selon le cas le candidat, s'engage à payer le montant qui resterait dû à l'**etma** en cas de défaillance de celui-ci.

● **Désistement - abandon - interruption**

Tout désistement devra être confirmé par écrit au plus tard quatre semaines avant le début de la formation.

Au-delà de ce délai, l'**etma** facturera les débits suivants :

- Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par une entreprise ou en tout ou partie par un organisme tiers :
50% du coût du stage si le désistement intervient entre le 20ème et le 11ème jour ouvré précédant la date du début de la formation,
100% du coût du stage s'il intervient dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés.
- Dans le cas d'une prise en charge individuelle :
L'**etma** conservera l'intégralité des sommes préalablement versées par le candidat, sans préjudice du délai de rétractation légal et dans la mesure où le désistement est dû à un motif autre que la force majeure dûment reconnue.

En cas d'abandon par le participant en cours de stage pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera facturé par l'**etma** à titre de dédit.

En cas d'abandon en cours de stage pour un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations réellement dispensées au stagiaire seront dues, au prorata du temps de formation accompli.

Tout stage commencé et interrompu sur décision de l'**etma** suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un candidat sera dû dans son intégralité.

● Report - annulation

L'**etma** se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation sans que le candidat, l'entreprise et/ou l'organisme tiers, puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Le candidat, l'entreprise et/ou l'organisme tiers en sera avisé(e) par courrier dans le respect de ces délais, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

L'**etma** se réserve le droit de changer les intervenants, dans le respect des objectifs pédagogiques et de leur qualité, de même que la répartition des interventions au sein d'une session de formation, sans que le candidat, l'entreprise et/ou l'organisme tiers, puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

● Modalités pratiques

Le programme pédagogique de l'**etma** a été validé par l'Université de Bournemouth, située en Angleterre. Ce partenariat permet à l'**etma** de délivrer, à l'issue de la formation et sous réserve d'une participation conforme aux exigences de l'**etma**, une attestation de formation ou un diplôme, selon le taux de réussite du candidat.

L'attestation de formation est délivrée pour un taux de réussite de 50%, équivalant à 30 crédits ECTS, le diplôme est délivré pour un taux de réussite de 100%, équivalant à 60 crédits ECTS.

L'Université de Bournemouth n'utilise pas le système de crédits ECTS mais un système de crédits propres (crédits BU), acceptés par la majorité des Universités européennes.

La formation professionnelle à distance est composée de cinq unités d'enseignement. Quatre de ces unités sont composées de deux modules obligatoires et valent 10 crédits ECTS chacune. Une cinquième unité d'enseignement correspond au mémoire de fin d'année, valant 20 crédits ECTS. Une unité d'enseignement n'est obtenue que si les deux modules la composant sont validés.

La formation professionnelle à distance est répartie en quatre périodes d'enseignement d'une durée de trois mois, concentrée sur une unité d'enseignement chacune (deux modules). Chaque période débute par une session intensive de formation sur site, au siège social de l'**etma**, au 22a, avenue de l'Europe, 67300 Schiltigheim, France, ou tout autre lieu en France ou à l'étranger désigné par l'**etma** selon les besoins de la formation. Les sessions intensives de formation sur site sont suivies d'une période d'enseignement à distance de douze semaines, via la plateforme « Virtual Learning Environnement » (VLE).

La charge de travail hebdomadaire dépend de la méthode et des préférences de chacun. À titre indicatif, une estimation de 5 à 10 heures de travail personnel par semaine est basée sur l'expérience tirée des premiers groupes ayant suivi cette formation. Le temps d'étude pour chaque session d'enseignement à distance est réparti sur douze semaines et l'intensité de travail peut varier durant cette période, le participant restant seul maître de son rythme d'apprentissage. Les lectures complémentaires et le soutien additionnel offert par les tuteurs sont des options que chaque participant reste libre de choisir en fonction du temps qui lui est disponible. L'évaluation des modules enseignés est basée sur des travaux écrits, devant répondre à des normes universitaires, et il est de la responsabilité de chaque participant de décider quand et combien de temps investir dans les lectures préparatoires et la rédaction de ces projets. La totalité du programme équivaut à 60 crédits ECTS, ce qui inclut l'intégralité de l'action de formation, soit la participation aux sessions sur site, la préparation des modules, les contacts via la plateforme VLE, les lectures recommandées, la production des écrits d'évaluation des modules, ainsi que la réalisation du mémoire de fin d'année.

À titre indicatif les emplois du temps des quatre sessions intensives sur site prévoient 5 jours de formation, un week-end inclus, de 9 heures de formation par jour, comprises en général entre 8h30 et 19h00.

Durant toute la période d'enseignement à distance, un contact permanent - de travail et de soutien - avec les enseignants, via la plateforme d'enseignement à distance VLE, et avec l'équipe de l'**etma** sera assuré.

➤ **Pour plus de détails veuillez vous référer aux fiches d'emplois du temps.**

● Responsabilités

L'**etma** se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

Dans le respect des objectifs pédagogiques et de leur qualité, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis dans la description de la formation, sont susceptibles d'être modifiés à l'initiative du responsable de la formation.

Par ailleurs, l'**etma** ne pourra être tenue pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Le candidat est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place et dont un exemplaire peut être obtenu sur demande.

Les candidats désireux d'utiliser leur véhicule personnel pour venir à l'**etma** sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts pour ces trajets.

Toute inscription ferme vaut pour acceptation de ces conditions, en sus des termes du contrat ou convention de formation. En cas de litige, la contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Strasbourg.

Strasbourg, Septembre 2010.